

CR Organisation des Compétitions Futsal

PROCES-VERBAL N°03

Réunion du :	27.07.2026
Présidente de la CR :	Julie BLOT
Présents :	Sylvain MELOT – Julien PERROT – Julien ROBOAM
Excusés :	Fabrice FOUBERT- Céline PLANCHET
Absents :	Wahib ALIMI - Alain CHARRANCE – Gabriel GO
Assistent :	Lucie GUILLARD

Préambule :

Mme BLOT Julie, membre du club du F. C. LONGUENEE EN ANJOU (582294),
M. Julien ROBOAM, membre du club de LCDP ANGERS (549783),
M. Sylvain MELOT, membre du club de FUTSAL BAZOUGERS (554193),
M. Julien PERROT, membre du club de ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB (852483)
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Championnat Régional Jeunes Futsal – 2026/2027

2.1. Championnat U13 Futsal

La Commission prend connaissance du mail par le club de FUTSAL BAZOUGERS (554193) concernant le Championnat Régional U13 Futsal, et indiquant le souhait d'engager une équipe dans ce championnat pour la saison 2026/2027.

La commission valide l'engagement de cette équipe pour le club de FUTSAL BAZOUGERS (554193).

En conséquence, la Commission actualise le format et sa phase 1 avec 11 équipes :

Format

- Formule Championnat en deux phases
- 1^{ère} phase avec une poule A composée de 5 équipes, et une poule B composée de 6 équipes
- 2^{ème} phase avec une poule Elite composée de 6 équipes, et une poule Excellence composée de 5 équipes
- 20 journées

Phase 1 :

- 2 poules composées de 5 et 6 équipes
- Matchs aller/retour
- A l'issue de cette première phase :
 - o Les 3 premières équipes de la poule A, accéderont à la poule Elite en 2^{ème} phase
 - o Les 2 dernières équipes de la poule A, seront reversés dans la poule Excellence en 2^{ème} phase
 - o Les 3 premières équipes de la poule B, accéderont à la poule Elite en 2^{ème} phase
 - o Les 3 dernières équipes de la poule B, seront reversés dans la poule Excellence en 2^{ème} phase

Précisions

La Commission précise aux clubs ayant 2 équipes au même niveau que l'équipe 1 est supérieure à l'équipe 2 au sens de l'article 167.

2.2. Championnat U18 Futsal

La Commission rectifie le format de la compétition en fonction du nombre d'équipes. Le championnat comprendra ainsi **26 journées** et non **24 journées**, comme indiqué dans le procès-verbal n° 02 du 17.07.2026.

2. Calendrier des compétitions Futsal 2026/2027

2.1. Calendrier Général

La Commission actualise le calendrier des compétitions Jeunes et Féminin Futsal 2026/2027, et le transmet au CODIR de la LFPL pour validation définitive.

2.2. Calendriers des oppositions

La Commission travaille sur les calendriers des rencontres des Championnats Régional 1 et 2 Futsal, Régional 1 Féminin et Jeunes Futsal pour la saison 2026/2027 en tenant compte, dans la mesure du possible, des desideratas des clubs.

3. Coupe Pays de la Loire U15 Futsal

La Commission acte la date de clôture des engagements en Coupe Pays de la Loire U15 Futsal au 15 septembre 2026

Son format est le même que la saison 2025/2026, et chaque district devra nous faire un retour sur son club qualifié au plus tard le 30 novembre 2026.

4. Coupe Nationale U18 Futsal

La Commission acte la date de clôture des engagements pour la Coupe Nationale U18 Futsal au 15 septembre 2026.

Son format est le même que la saison 2025/2026, et chaque district devra nous faire un retour sur son club qualifié au plus tard le 25 janvier 2027.

5. Coupe Nationale Futsal

La Commission prend connaissance du courrier de la FFF actant le nombre de qualifiés au 1^{er} tour fédéral de Coupe Nationale Futsal 2026/2027 pour la Ligue des Pays de la Loire : il y aura donc 4 qualifiés (hors clubs de D1 Futsal).

6. Coupe Nationale Féminine Futsal

La Commission acte la date de clôture des engagements pour la Coupe Nationale Féminine Futsal au 15 septembre 2026

Son format est le même que la saison 2025/2026, et chaque district devra nous faire un retour sur son club qualifié au plus tard le 30 novembre 2026.

7. Coupe Pays de la Loire Seniors Futsal

La Commission acte la date de clôture des engagements pour la Coupe Pays de la Loire Seniors Futsal au 15 septembre 2026

8. Divers

8.1. Calendriers des réunions

La Commission travaille le calendrier des réunions pour la saison 2026/2027.

9. Calendrier

Prochaine réunion : lundi 07 septembre à 18h30.

La Présidente
Julie BLOT



Le Secrétaire de séance,
Lucie GUILLARD

